



**Conseils d'administration du
Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds des
Nations Unies pour la population et
du Bureau des Nations Unies pour les
services d'appui aux projets**

Distr. générale
13 avril 2020

Original : anglais

Deuxième session régulière de 2020

Du 31 août au 4 septembre 2020, New York

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Audit interne et investigation

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION

Addendum*

Table des matières

Page

Rapport annuel du Comité consultatif de supervision, 2019.....	2
--	---

* Republié en raison de l'impact de la COVID-19 sur les réunions.



Rapport annuel du Comité consultatif de supervision

Fonds des Nations Unies pour la population
Comité consultatif de supervision
Rapport annuel 2019 à la Directrice exécutive

I. Objectif

1. Ce rapport est adressé à la Directrice exécutive du FNUAP et fournit un résumé des activités et des conseils du Comité consultatif de supervision (le « Comité ») du FNUAP au cours de l'année 2019. Il est présenté en vertu du point 14 de son mandat approuvé en 2018, et conformément au paragraphe 25(c) de la section IV, sous-section I de la politique révisée du FNUAP en matière de contrôle.

II. Activités du Comité consultatif de supervision en 2019

2. *Membres du Comité consultatif de supervision.* Les membres du Comité sont nommés pour trois ans, renouvelables une fois. Les membres du Comité possèdent des compétences en matière de gestion des risques, de contrôle interne, de supervision, de gouvernance, de gestion et de rapports financiers, d'éthique, d'enquête, d'audit interne, d'évaluation et de développement, et de questions relatives aux programmes. Tous les membres du Comité sont extérieurs au FNUAP et sont indépendants de sa direction. Les membres du Comité qui ont tous adhéré en 2017 sont : M. Ariel Fiszbein (Argentine), M. Edward Ouko (Kenya), Mme Enery Quinones (Royaume-Uni) et M. Louis Wong (Australie). Le cinquième siège est resté vacant en 2019, comme il l'était en 2018. Mme Quinones est présidente du Comité depuis 2017 jusqu'à ce jour.

3. *Mandat des membres du Comité.* Le mandat des membres du Comité a pris fin en décembre 2019 mais a été prolongé pour une période de six mois, jusqu'en juin 2020, afin de permettre à l'Organisation et au Conseil d'administration d'examiner le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « *Examen des comités d'audit et de contrôle du système des Nations Unies* » ([JIU/REP/2019/6](#)) (voir paragraphe 35 ci-dessous). Conformément aux meilleures pratiques, le Comité a recommandé que les nouvelles nominations soient échelonnées afin d'assurer la continuité historique.

4. *Réunions.* Le Comité s'est réuni trois fois en 2019 (10-12 avril, 10-12 septembre et 20-22 novembre 2019). Les personnes invitées aux sections pertinentes des réunions comprenaient, entre autres, la Directrice exécutive adjointe (gestion) ; le Directeur exécutif adjoint (programme) ; les hauts responsables des programmes et des opérations ; la Directrice du Bureau des services d'audit et d'investigation ; le Directeur du Bureau d'évaluation ; le Directeur de la Division des services de gestion ; le Directeur du Département des ressources humaines ; le chef du Département des services d'achat, le coordinateur PEAS/HS ; le conseiller juridique et les représentants du Comité des commissaires aux comptes. Le Comité a également eu des entretiens privés avec la Directrice du Bureau des services d'audit et d'investigation, le Directeur du Bureau d'évaluation, le conseiller en déontologie sortant et des représentants du Comité des commissaires aux comptes.

5. *Visite sur le terrain.* Les membres du Comité ont rendu visite au bureau régional d'Afrique de l'Ouest et du Centre et au bureau de pays, qui a eu lieu du 14 au 16 octobre 2019 à Dakar, au Sénégal. Comme pour les précédentes visites sur le terrain, l'objectif de la visite du Comité était de familiariser les membres du Comité avec les opérations du FNUAP afin de mieux comprendre et évaluer le rôle du mandat du FNUAP sur le terrain. Le Comité a exprimé sa gratitude au directeur régional et au personnel du bureau régional et du bureau de pays qui ont consacré leur temps et leurs efforts à la préparation de la visite, ainsi que pour les discussions franches et instructives qui ont eu lieu sur place. Le Comité a été impressionné par l'éthique professionnelle du personnel, son dévouement et son engagement pour le mandat du FNUAP.

6. Cette région, qui compte près de 600 millions d'habitants, dont 65 % ont moins de 24 ans, est confrontée à des défis socio-économiques importants, mais dispose également d'un énorme potentiel pour exploiter le dividende démographique. Le Comité a souvent entendu la phrase suivante : « c'est la région la plus laissée pour compte » avec un nombre disproportionné d'États fragiles. Par conséquent, l'impact du travail effectué dans cette région sera probablement un facteur décisif dans le succès ou l'échec du FNUAP dans la réalisation des trois résultats de transformation de son plan stratégique et des objectifs de développement durable du Programme à l'horizon 2030.

7. *Conseil d'administration.* Pour permettre aux membres du Conseil d'administration de poser des questions sur le rapport du Comité pour l'année 2018, le Président du Comité a assisté à la session annuelle du Conseil d'administration en juin 2019.

8. *Rapports.* Le Comité a préparé des procès-verbaux pour chacune de ses réunions, a fourni des conseils basés sur les délibérations et informé la Directrice exécutive des résultats des réunions.

9. *Recommandations.* Lors de ses réunions, le Comité a formulé des recommandations et des suggestions à l'Administration du FNUAP et en a suivi l'application.

10. *Évaluation annuelle de l'efficacité du Comité :* Le Comité a entrepris une évaluation de son efficacité pour 2019, révélant sa compréhension de plus en plus nuancée de l'Organisation. Les questions soulevées sont similaires à celles de l'année précédente, notamment celles relatives à la visibilité du Comité.

III. Messages clés et défis

11. *Sommet de Nairobi marquant le 25^e anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD25).* Le Comité a félicité le FNUAP pour le grand succès du sommet de Nairobi sur la CIPD25. Les quelque 10 000 participants, dont un certain nombre de chefs d'État, ont dépassé les attentes, tout comme le nombre d'engagements. Tout en notant que le sommet de Nairobi sur la CIPD25 a sans aucun doute accru le niveau de sensibilisation, le défi sera de faire en sorte que les engagements, dont certains sont assortis de délais de deux à trois ans, soient suivis de mesures concrètes. Le chiffrage des besoins présenté à Nairobi est un élément de travail fondamental.

12. Le Comité a estimé que le succès du sommet de Nairobi sur la CIPD25 pourrait justifier un objectif de financement plus ambitieux et permettre d'exploiter davantage le secteur privé et les contributions autres que les contributions de base. Le Comité est également d'avis que des changements structurels organisationnels devraient être prévus en conséquence, et être effectués en temps utile pour soutenir l'augmentation considérable prévue des opérations.

13. *Harcèlement sexuel et protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles (PEAS).* Le Comité a été informé de la somme impressionnante de travaux entrepris pour traiter de la PEAS. Il s'est félicité de la participation continue du FNUAP aux efforts déployés à l'échelle du système des Nations Unies pour traiter cette question et a entendu un rapport sur la mise en œuvre des différents volets de travail relatifs à cette question. Le Comité a salué les progrès réalisés jusqu'à présent sur le plan politique, ainsi que la coopération interorganisations et interinstitutions visant à mettre au point une approche plus intégrée. Il a toutefois mis en garde contre une complication à l'excès des politiques qui pourrait rendre leur mise en œuvre difficile par les personnes qu'elles sont censées aider. Le Comité a également demandé une plus grande transparence en termes de rôles et de responsabilités des différentes unités impliquées et le rôle potentiel de la Division des ressources humaines en termes d'assistance aux victimes.

14. *Réforme du système des Nations Unies pour le développement et processus de gestion du changement.* Le Comité a noté que la réforme du système de développement des Nations Unies était maintenant dans sa phase de mise en œuvre, de nombreux volets de la réforme convergeant. Certains aspects sont inclus dans les initiatives de gestion du changement du FNUAP (par exemple, l'alignement du bureau de pays, du bureau régional et du siège). D'autres aspects (groupe d'innovation commerciale, services d'exploitation commerciale, back-offices communs, locaux communs, centres mondiaux de services partagés) sont encore en cours d'examen pour déterminer leurs coûts par rapport aux avantages, avec la participation active du FNUAP et en coopération avec d'autres agences des Nations Unies : le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Programme alimentaire mondial (PAM).

15. Dans le cadre des efforts de réforme du système des Nations Unies, pour le développement le Comité a félicité le FNUAP d'avoir été reconnu par le Conseil d'administration lors de sa session annuelle, comme l'un des « meilleurs de sa catégorie » en ce qui concerne de nombreux aspects de la réforme. Le Comité a en outre noté la complexité de l'effort de réforme, notamment en ce qui concerne le système des coordonnateurs résidents, dont le financement reste essentiel. Il s'est félicité du fait qu'à l'appui du système des coordonnateurs résidents, le FNUAP avait doublé sa contribution au budget à frais partagés des coordonnateurs résidents. Toutefois, le Comité est d'avis que la question en suspens du

prélèvement de 1 % et les lacunes du Fonds d'affectation spéciale du système des coordonnateurs résidents pourraient entraîner une augmentation du niveau des contributions, ce qui pourrait devenir insoutenable.

16. En ce qui concerne la relation entre les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, le Comité a félicité le FNUAP pour son nouveau modèle de représentation, qui a créé le poste de chef de bureau dans une trentaine de pays où il n'y avait pas de représentant attiré. Cela permettra d'accroître les compétences en matière de leadership et de défense des droits, tout en offrant des perspectives de carrière aux représentants adjoints du FNUAP.

17. *Technologies de l'information et de la communication (TIC) et système de planification des ressources institutionnelles.* Dans son rapport annuel 2018, le Comité a noté les complexités et les défis associés à la transformation des TIC, en particulier la nécessité de garantir l'ensemble des compétences nécessaires au sein du personnel. Le Comité reste préoccupé par le fait que les capacités requises pour réaliser et assurer la mise en œuvre de l'ambitieuse transformation des TIC, y compris celle du système de planification des ressources institutionnelles, ne sont toujours pas pleinement satisfaites. Le Comité a également attiré l'attention sur la nécessité d'aborder la cybersécurité et a salué le fait qu'une évaluation de la sécurité a été commandée et ses résultats sont attendus pour le début de 2020.

18. *Système de gestion du risque institutionnel, dispositif de contrôle interne et cadre de responsabilisation.* Comme les années précédentes, le Comité a été régulièrement informé de l'évolution du *dispositif* de contrôle interne et a noté l'interdépendance du *dispositif* de contrôle interne, de la gestion du risque institutionnel et de la planification des ressources institutionnelles. Le Comité s'est félicité que l'organisation ait répondu à sa préoccupation concernant le fait que les trois éléments interdépendants évoluent de façon compartimentée, avec le risque de solutions incohérentes, et a constaté avec satisfaction une plus grande cohérence et une meilleure coopération entre les différentes unités organisationnelles ainsi qu'une approche globalement plus positive et plus collégiale. Le Comité a exhorté l'organisation à finaliser le plus rapidement possible la politique de gestion du risque institutionnel et la déclaration sur l'appétit pour le risque.

19. *Gestion des fraudes.* Le Comité a félicité l'organisation pour la mise en œuvre de sa stratégie antifraude, qui a abouti à un document convivial rassemblant les politiques, les procédures et les orientations en matière de lutte contre les pratiques frauduleuses et autres pratiques interdites. Le Comité a également salué la nouvelle politique de procédures d'achat, qui s'est accompagnée d'ateliers comprenant une session sur la fraude. Le Comité a estimé que le fait de lier la politique à des situations « réelles » permettrait de la faire mieux accepter.

20. *Gestion de la chaîne d'approvisionnement, y compris l'assurance au dernier kilomètre.* Le Comité a salué les progrès significatifs réalisés en matière de gestion de la chaîne d'approvisionnement. En tant qu'agence qui dépend fortement de la livraison de fournitures à ses bénéficiaires, le contrôle de la chaîne d'approvisionnement, en particulier l'assurance au dernier kilomètre, est essentiel à la mission du FNUAP. De l'avis du Comité, le processus d'assurance au dernier kilomètre – qui comprend : des cartes de la chaîne d'approvisionnement ; un rapport d'inventaire certifié pour certains partenaires d'exécution ; ainsi que des contrôles ponctuels et des audits de la gestion de la chaîne d'approvisionnement – devrait répondre aux exigences des donateurs pour une meilleure gouvernance des projets et un meilleur suivi des produits.

21. *Évaluation des partenaires d'exécution.* Outre les évaluations de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, le Comité a noté deux autres évaluations distinctes des partenaires d'exécution : les microévaluations de l'approche harmonisée des transferts d'argent et les évaluations de la PEAS. Bien que chacune soit importante en soi, ces évaluations sont menées par différents départements avec des calendriers différents, ce qui risque de donner des résultats incohérents et de provoquer un épuisement des partenaires d'exécution concernant les évaluations. Le Comité a recommandé une approche plus globale de l'évaluation des partenaires d'exécution au sein du FNUAP et intégrée, dans la mesure du possible, avec les agences sœurs.

22. *Recensement.* En 2020, le travail de recensement du FNUAP devrait devenir plus critique étant donné le nombre de recensements à mettre en œuvre. Les préoccupations des donateurs concernant la capacité des gouvernements à mettre en œuvre le recensement de manière efficace et transparente ont fait que le FNUAP est de plus en plus souvent appelé à agir en tant qu'agence d'exécution pour les recensements dans les pays à faible capacité. Cela crée à la fois des défis et des risques pour l'organisation, y compris sur le plan fiduciaire.

23. Hormis la crise actuelle du coronavirus dont l'impact sur le travail de recensement prévu n'est pas encore totalement compris, le Comité a estimé qu'il y a un grand potentiel à développer davantage cette ligne de produits de base au sein du FNUAP, dans un domaine qui est essentiel au mandat de l'organisation. Toutefois, cela nécessiterait un modèle opérationnel clair qui lie les aspects techniques et opérationnels, ainsi qu'un système de financement durable. Une planification et une coordination préalables entre les différents services et acteurs du FNUAP sont nécessaires pour répondre à ces besoins une fois que la crise du Covid19 se sera dissipée.

24. *Fonction d'évaluation.* La fonction d'évaluation est une autre pierre angulaire des responsabilités de la Directrice exécutive relativement à la supervision fiduciaire. Suite à l'adoption de la politique d'évaluation révisée l'année dernière, le Comité a pris note du plan d'évaluation centralisé proposé pour 2020-2023, basé sur une analyse des lacunes effectuée par le Bureau d'évaluation, des discussions avec les membres du Comité exécutif et la Directrice exécutive, ainsi que des consultations avec d'autres organisations des Nations Unies concernant les évaluations conjointes ou à l'échelle du système. Le Comité a noté que la mise en œuvre du plan d'évaluation était en bonne voie.

25. *Bureau humanitaire.* Le Comité a salué la création du Bureau humanitaire et a reconnu les défis inhérents à l'adaptation des processus et procédures de développement existants dans le contexte humanitaire. Le Comité a estimé qu'il faudrait peut-être simplifier les processus existants pour les rendre plus faciles à mettre en œuvre dans les situations de crise afin de dissiper l'impression que le FNUAP est lent dans sa réponse humanitaire. La coordination entre le siège et le terrain, ainsi qu'avec d'autres agences humanitaires, sera primordiale pour éviter les doubles emplois, qui entraveraient l'efficacité de la mise en œuvre.

26. *Achat.* Le retard dans les procédures d'achat est un problème récurrent dont le Comité est souvent saisi. En 2019, le Comité a noté des progrès dans l'identification des goulets d'étranglement dans les procédures d'achat, ce qui s'est accompagné de propositions de mesures d'atténuation ainsi que de l'attribution de la responsabilité de la mise en œuvre de ces mesures d'atténuation. Comme les goulets d'étranglement sont de nature complexe et impliquent la responsabilité de différents services, l'initiative de la division Programme et stratégie visait à entamer la conversation avec les différentes parties prenantes. Le Comité continuera à suivre les progrès réalisés dans ce domaine, car il est essentiel à l'exécution du mandat du FNUAP.

27. *Comité d'examen des fournisseurs.* Le comité d'examen des fournisseurs est un organe administratif technique interne créé pour faire des recommandations sur les sanctions possibles à l'encontre des fournisseurs au responsable des achats, qui est chargé des décisions finales relatives aux sanctions des fournisseurs. Le Comité est préoccupé par le fait que le comité d'examen des fournisseurs continue à être dysfonctionnel, sans ressources dédiées et avec un pipeline de dossiers en attente de décision. Il en résulte que les fournisseurs du FNUAP qui ont fait l'objet d'une enquête et qui ont été renvoyés au comité d'examen des fournisseurs continuent à participer aux appels d'offres des contrats du FNUAP. Cela n'est évidemment pas dissuasif et risque d'entraîner une perte de confiance des donateurs et de nuire à la réputation du FNUAP. Le Comité a recommandé que l'organisation envisage, dans le cadre de son examen budgétaire à mi-parcours, de prévoir, au moins, un secrétaire juridique à temps partiel pour le comité d'examen des fournisseurs.

28. Le Comité a également rappelé ses recommandations, formulées depuis 2016, visant à accroître la pertinence de cet organe, à savoir : (a) que le comité d'examen des fournisseurs produise un rapport annuel, résumant ses travaux et incluant des améliorations aux procédures d'achat sur la base des enseignements tirés ; et (b) que la composition de cet organe soit élargie, avec une ou plusieurs personnes extérieures au FNUAP. Ces recommandations pourraient être examinées dans le cadre d'une révision de la politique de sanctions à l'encontre des fournisseurs, ce qui pourrait être entrepris dès que le comité d'examen des fournisseurs sera en place et opérationnel.

29. *Ressources humaines.* Le Comité s'est félicité de la nomination du nouveau Directeur de la division des Ressources humaines et a souligné l'importance de la lutte contre le harcèlement sur le lieu de travail. Il a recommandé que les mécanismes informels soient revus afin d'aider à la gestion précoce des conflits sur le lieu de travail pour éviter l'escalade vers des processus plus formels, ce qui augmente la pression sur les capacités d'enquête déjà très tendues du Bureau des services d'audit et d'investigation (voir paragraphe 31 ci-dessous). Dans ce contexte, le Comité suit avec intérêt l'initiative culturelle lancée par le secrétariat de la gestion du changement en collaboration avec la division des Ressources humaines, dans le but d'améliorer l'environnement de travail.

30. Le Comité a noté sa préoccupation constante concernant les retards de recrutement, qui entraînent des retards dans les nominations et dans l'exécution d'activités essentielles. Il a demandé instamment à

l'organisation d'examiner la recommandation en suspens et non résolue du Comité concernant la délégation de pouvoir pour attribuer certains postes, y compris des consultants au siège.

31. *Bureau des services d'audit et d'investigation – enquête* : Le Comité a continué à noter le nombre élevé de nouveaux cas, qui, associé au taux de postes vacants élevé pendant une grande partie de l'année 2019, a entraîné à la fin de l'année un niveau sans précédent de dossiers ouverts. Le nombre de dossiers traités par les enquêteurs du Bureau des services d'audit et d'investigation est également à un niveau sans précédent et est, de l'avis du Comité, insoutenable. Étant donné l'importance accordée à l'EAS et à toutes les formes de harcèlement et d'abus d'autorité, le Comité a réitéré sa préoccupation quant au fait que les questions de fraude ne reçoivent peut-être pas une attention suffisante. Le Comité a également noté la pression supplémentaire sur la capacité du Bureau causée par l'augmentation des exigences de rapport des donateurs et la participation du Bureau aux efforts interagences, en particulier sur les questions de PEAS et de harcèlement sexuel.

32. *Bureau des services d'audit et d'investigation – audit interne* : Le Comité a noté que le Bureau était sur la bonne voie avec son plan d'audit interne 2019, qui a subi quelques modifications dues à l'évolution des circonstances, par exemple au niveau du terrain, et que l'implication du Directeur sur les questions d'enquête affectait notamment les audits des processus. Sur les 13 rapports finaux publiés à la fin de l'année (à l'exception des rapports d'audit conjoints), le Comité a noté que 54 % ont été notés soit comme « non efficaces » (23 %), soit comme « améliorations majeures nécessaires » (31 %), contre 31 % en 2018 ; et 46 % comme « quelques améliorations nécessaires » (38 %) ou « efficaces » (8 %) – contre 69 % en 2018. Le Comité a noté que les notations de 2019 peuvent avoir été affectées par le choix des bureaux de pays, qui ont des activités humanitaires importantes et/ou des contextes fragiles, donc des risques élevés.

33. *Bureau des services d'audit et d'investigation – budget* : Lors de sa dernière réunion en 2019, le Comité a examiné la révision du budget du Bureau aux fins de la révision à mi-parcours et a soutenu les propositions visant à renforcer les enquêtes, y compris l'ajout d'un auditeur judiciaire et la régularisation des deux postes d'enquête à durée déterminée 2019-2020, vacants en 2019 en raison de difficultés de recrutement. Le Comité a également soutenu la demande d'un directeur adjoint au niveau D1, notamment pour assurer une transition et une continuité en douceur dans le cadre de la planification de la succession du Bureau. Le Comité est conscient que les demandes de ressources sont nombreuses, mais à son avis, le manque de ressources du Bureau des services d'audit et d'investigation constitue un risque critique pour l'Organisation.

34. *Bureau de la déontologie*. Conformément à son mandat, le Comité est chargé de conseiller la Directrice exécutive sur les activités du Bureau de déontologie. Entre autres activités, le rapport de la conseillère en déontologie présenté au Conseil d'administration en juin 2019 a résumé le programme de divulgation financière pour 2018. Le Comité s'est demandé si la conception et la portée actuelles du programme sont adaptées à l'objectif visé et a recommandé une analyse coûts/bénéfices afin de déterminer s'il est possible d'améliorer l'efficacité et l'efficience. Le Comité a noté que les ressources du bureau avaient été utilisées au maximum de leurs capacités. Le Comité a également remercié la conseillère en déontologie sortante pour son dévouement et son professionnalisme.

35. *Rapport du Corps commun d'inspection « Examen des comités d'audit et de contrôle du système des Nations Unies » (JIU/REP/2019/6)*. Selon le Corps commun d'inspection, le FNUAP se conforme, en tout ou en partie, à la majorité des sept recommandations formulées dans son rapport, qui ont toutes été appuyées par le Comité. Ce dernier a noté que, dans sa forme actuelle, le Comité n'est pas totalement aligné sur la recommandation 1 en ce qui concerne les deux critères d'indépendance, c'est-à-dire en ce qui concerne (1) le cadre juridique et (2) sa ligne hiérarchique. Le Comité a estimé que l'approbation officielle de son mandat par le Conseil d'administration ainsi qu'un lien hiérarchique avec cet organe, en plus de son lien hiérarchique actuel avec la Directrice exécutive, non seulement renforcerait la perception d'indépendance mais permettrait également de rendre des comptes à l'organe directeur, ce qui n'existe pas dans la structure de gouvernance actuelle du FNUAP. Le Comité est d'avis que les quelques comités d'audit et de contrôle des Nations Unies qui ne se conforment pas encore aux critères d'indépendance tels qu'identifiés dans cette recommandation finiront par évoluer dans ce sens.

36. Le Comité a également recommandé d'envisager le suivi des recommandations du Corps commun d'inspection dans le cadre du suivi des recommandations d'audit du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services d'audit et d'investigation, c'est-à-dire par l'intermédiaire du Comité de suivi des audits, tout en maintenant la validation de la mise en œuvre du ressort du Bureau des services d'audit et d'investigation comme point de contact du Corps commun d'inspection au sein du FNUAP.

37. *Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies.* Le Comité s'est réuni une fois avec les représentants du Comité des commissaires aux comptes en 2019 et a pris note de l'opinion sans réserve donnée sur les états financiers de 2018.

IV. Conclusion

38. En 2020, le Comité continuera de revoir les activités, les dossiers, les risques et les contrôles pertinents, en particulier ceux associés à la réalisation des objectifs définis par le Plan stratégique, 2018-2021 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que les contributions aux efforts de réforme des Nations Unies et les possibilités d'amélioration de l'efficacité et de l'efficacité organisationnelles.

39. Le Comité continuera de suivre les points suivants parmi d'autres éléments relevant de son mandat, à savoir :

- (a) la situation financière du FNUAP ;
- (b) les différentes initiatives de changement entreprises par l'organisation ainsi que la poursuite de la mise en œuvre de la réforme des Nations Unies ;
- (c) la finalisation et la mise en œuvre ultérieure de l'initiative culturelle ;
- (d) l'évolution continue de la gestion du risque institutionnel et les liens entre la gestion du risque institutionnel, le dispositif de contrôle interne et le cadre de responsabilité, y compris l'achèvement de la politique de gestion du risque institutionnel et la déclaration d'appétence pour le risque ;
- (e) les risques liés aux technologies de l'information et de la communication, notamment la transformation des TIC et la mise en œuvre du nouveau système de planification des ressources institutionnelles ;
- (f) le développement continu de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, en particulier les assurances du dernier kilomètre, et des activités de recensement ;
- (g) la mise en œuvre du cadre de l'approche harmonisée des transferts d'argent, y compris les enseignements tirés des audits de l'approche harmonisée des transferts d'argent et des contrôles ponctuels ;
- (h) les développements en matière de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ainsi que le harcèlement sexuel, y compris la mise en œuvre du protocole des partenaires d'exécution sur la PEAS, et les enquêtes sur ces types d'allégations ;
- (i) l'évolution du Comité d'examen des fournisseurs ;
- (j) les progrès et le statut des plans de travail annuels de la fonction d'évaluation et du Bureau des services d'audit et d'investigation ;
- (k) les contraintes de ressources du Bureau des services d'audit et d'investigation ;
- (l) la mise en œuvre des recommandations en matière d'audit et d'évaluation ainsi que des recommandations du récent rapport du Corps commun d'inspection sur son examen des comités d'audit et de contrôle dans le système des Nations Unies, en particulier les questions relatives à la gouvernance et au renforcement de la transparence et de la responsabilité ; et
- (m) l'impact du Covid19 et des modalités de travail à distance dans de nombreux pays sur les activités programmatiques et opérationnelles du FNUAP.

40. Le Comité tient à remercier la Directrice exécutive, les directeurs exécutifs adjoints et les cadres supérieurs, le personnel du Bureau des services d'audit et d'investigation et du Bureau d'évaluation, le Comité des commissaires aux comptes et les autres cadres et employés du FNUAP qui ont participé aux activités du Comité et ont coopéré avec lui dans l'exercice de ses responsabilités.